

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	14 (1938-1939)
Heft:	23
Artikel:	Le "Soldat Suisse" doit-il, dorénavant, ne paraître qu'en langue allemande?
Autor:	Steinmann, Arthur / Weinmann, O. / Möckli, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-710245

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

montrer à l'intéressé ce qui cloche, puis ensuite exiger de lui une exécution parfaite.

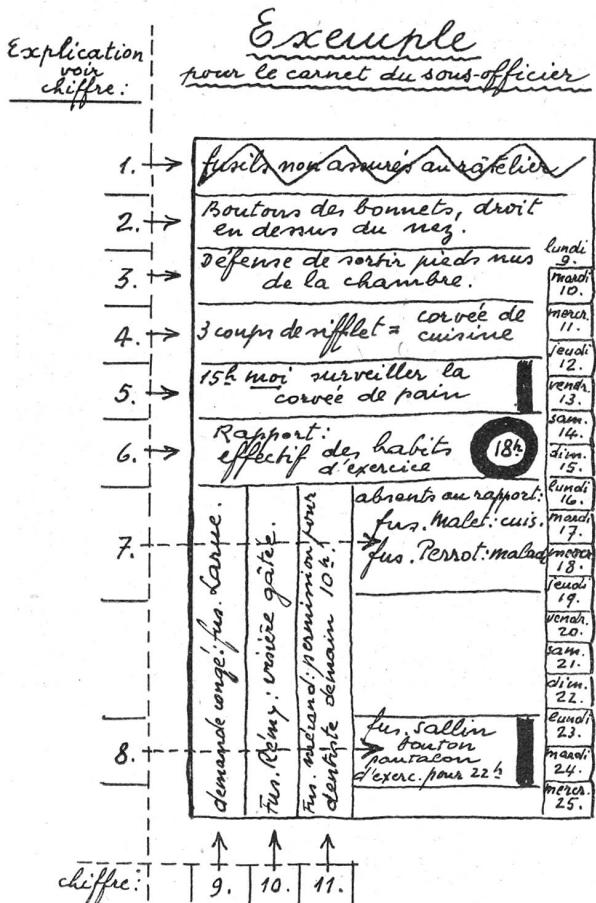
2. Ordres et rapports.

Le service intérieur doit être basé sur un système parfait d'émission d'ordre et de réception de rapports. Pour cela il est indispensable que le sous-officier tienne son carnet d'une façon simple et pratique. Avant tout, il doit prendre l'habitude de noter le moindre détail immédiatement, clairement et proprement. Ce n'est que par ce moyen que l'on évitera des oubliés nuisibles à la bonne marche du service.

3. Le carnet du sous-officier.

Il est recommandé de choisir, à cet effet, un carnet relié à couverture plus ou moins rigide. Les blocs ne sont utilisables que pour établir des petits rapports, bulletins de cuisine, quittances de blanchisserie, etc.

On peut préparer le carnet du sous-officier à l'aide de ciseaux et entailler les pages de telle manière que lorsqu'il est ouvert, on aperçoit immédiatement la feuille réservée avec inscription de la date et du jour.



Les exemples donnés pour la tenue des carnets du sous-officier doivent être interprétés comme suit:

Chiffres 1 à 6: annotations faites au rapport du sergent-major. Il faut s'habituer à transcrire les ordres en peu de mots, mais d'une façon complète et compréhensible.

Chiffre 5: ordre qui doit être exécuté par le sous-officier lui-même. Le gros trait à droite l'en avertira dès qu'il ouvre son carnet.

Chiffre 6: concerne un rapport à présenter le jour même.

Le gros cercle rappelle au sous-officier qu'il ne doit pas l'oublier. Dans ce cercle est inscrite l'heure à laquelle le sous-officier doit remettre le rapport. Si, par

exemple, le sergent-major demande un rapport pour le mercredi 18 février à la diane, le sous-officier note de suite la demande à la page réservée au 17 février et dessine le gros cercle derrière l'inscription. Automatiquement il retrouvera sa note au moment venu et ne pourra ainsi oublier qu'il a un rapport à présenter pour le lendemain à la diane.

Chiffres 9 à 11: concernent les observations qui doivent être communiquées au rapport du sergent-major. Du fait qu'elles sont placées à un endroit spécial, le sous-officier les retrouvera sans autre lorsque le sergent-major demandera s'il y a quelque chose à annoncer.

Chiffre 8: concerne une annotation faite, après avoir donné l'ordre à un soldat, d'avoir à recoudre jusqu'à 22 heures un bouton manquant. Le gros trait placé derrière l'observation rappelle au sous-officier qu'il doit contrôler l'exécution de l'ordre.

On agira sagement en réservant 1 à 2 feuilles pour chaque jour. Il sera utile de réserver quelques pages à la fin du carnet pour y noter les contrôles, les notes importantes, les instructions, etc.

Le sous-officier doit transmettre, à son groupe, les ordres qu'il a reçus au rapport du sergent-major. A cet effet, il rassemblera ses hommes et traitera point par point, avec eux, sur la base des annotations faites dans son carnet, les questions qui les intéressent (voir chiffres 1 à 4 de l'exemple).

Les hommes absents doivent être également orientés le plus rapidement possible.

Pour être certain de ne pas les oublier, le sous-officier en notera les noms (chiffre 7 de l'exemple).

Il est évident que le sous-officier ne se contentera pas seulement d'avoir transmis les ordres à ses hommes, mais il contrôlera l'application. Il reste l'unique responsable de leur bonne exécution.

Le « Soldat Suisse » doit-il, dorénavant, ne paraître qu'en langue allemande?

C'est la question que se posent actuellement les organes dirigeants de notre périodique et les sections de l'Association suisse de sous-officiers.

Brièvement, nous désirons donner connaissance à nos lecteurs des raisons qui nous incitent à envisager la nécessité de renoncer au caractère trilingue du « Soldat Suisse », pour n'en faire qu'un journal de langue allemande.

Les bases sur lesquelles repose actuellement le « Soldat Suisse » ont été établies, le 27 août 1927, par la fusion des deux périodiques « Le sous-officier suisse » (organe de l'Association suisse de sous-officiers) et le « Soldat Suisse ». A cette époque, une importante souscription assura les moyens financiers de l'entreprise, laquelle eut, pendant ses premières années d'existence, de multiples difficultés à surmonter. Mais, elle fut toujours dirigée commercialement et financièrement d'une manière absolument saine, ce dont les actionnaires ont pu s'assurer à l'occasion des assemblées générales régulières de la société.

Par contrat avec l'imprimerie Aschmann & Scheller, à Zurich, la direction de la société d'édition « Soldat Suisse » s'était assurée les moyens matériels nécessaires à l'entreprise, tandis que de son côté, l'Association suisse de sous-officiers, dont le « Soldat Suisse » devenait l'organe officiel, se déclarait d'accord de garantir un nombre déterminé d'abonnements à réaliser au sein des milieux de sous-officiers. Toutefois, la ristourne accordée par l'Imprimerie n'était jamais suffisante pour couvrir

complètement les frais d'exploitation, de telle sorte que la société d'édition avait à supporter chaque année de légers déficits.

Ces déficits étaient jusqu'à aujourd'hui supportables, toutefois il importait de chercher les moyens de les éliminer afin de ne pas affaiblir d'une manière inquiétante les fondations de la société. Une ristourne plus conséquente de l'imprimerie à la société d'édition ne saurait être possible qu'avec une augmentation du chiffre d'abonnés et des contrats de publicité. Jusqu'à maintenant, l'on a pu se rendre compte que les difficultés rencontrées pour augmenter le chiffre d'abonnés provenaient, entre autres, du fait que le « Soldat Suisse » était trilingue. Dans ces circonstances, on le conçoit, la place disponible pour les textes de chaque langue se trouvait fortement limitée et les abonnés, ne comprenant qu'une seule des trois langues, étaient bien fondés d'estimer que le prix d'abonnement était trop élevé en rapport avec les matières restreintes soumises à leur lecture. En outre, les finances d'abonnement des lecteurs de langues française et italienne ne suffisaient pas à couvrir les frais d'impression des textes de ces deux langues.

Pour ces diverses raisons, les organes dirigeants de la société d'édition et du comité central de l'Association suisse des sous-officiers sont unanimement de l'avis que l'essai de publier le « Soldat Suisse » en la seule langue allemande se justifie et qu'il doit être tenté, en admettant toutefois que les nouvelles officielles de l'association paraîtraient comme auparavant en trois langues et qu'en outre il ne serait pas exclu de publier à l'occasion des textes dans les deux autres langues.

Il est certain qu'une telle et nouvelle organisation de notre périodique nous fera perdre une partie des abonnés de langues française et italienne, mais que d'un autre côté elle nous permettra d'augmenter considérablement le nombre d'abonnés de langue allemande, étant donné que nous serons alors à même de leur soumettre le double de textes qu'auparavant, ce que désiraient déjà depuis longtemps de nombreux lecteurs et la rédaction.

Nous ne nous cachons pas que la disparition de deux langues nationales dans le « Soldat Suisse », à une époque où précisément l'unité nationale doit être renforcée par tous les moyens, est très regrettable. Mais, les expériences faites depuis 1927 démontrent que la publication en trois langues est un empêchement au développement normal et nécessaire de notre organe, et qu'elle compromet ses bases financières. Il y a lieu aussi de considérer que dans la Suisse romande, comme dans la Suisse italienne, l'enthousiasme pour le « Soldat Suisse », dans sa forme trilingue, est très modéré et que cela provient entre autres du fait qu'il existe, notamment en Suisse française, de nombreuses sections de sous-officiers qui possèdent leur propre publication. Nous estimons donc qu'un organe seulement en langue allemande, bien étayé et reposant sur des bases financières solides, sera d'une plus grande utilité à la défense nationale qu'une publication en trois langues, n'ayant aucune possibilité de développement.

Dans le but de décider si, à partir du 1^{er} septembre 1939, le « Soldat Suisse » ne doit plus paraître qu'en langue allemande, un tour de consultation sera organisé jusqu'au 15 août dans les sections de l'Association suisse de sous-officiers.

La société d'édition « Soldat Suisse », ainsi que la rédaction, désirent connaître l'opinion de tous les lecteurs du « Soldat Suisse » sur cette importante question et elles invitent notamment *tous ceux qui n'appartiennent pas à une section de l'Association suisse de sous-officiers*, de

bien vouloir prendre position *jusqu'au 15 août au plus tard*, au moyen du bulletin de vote destiné à cet effet. Nous donnerons, en temps opportun, dans notre organe une orientation sur le résultat de cette enquête.

Société d'édition « Soldat Suisse »,

le président: le secrétaire:

Colonel EMG Arthur Steinmann Plt. O. Weinmann

le rédacteur en chef:

Adj.sof. E. Möckli.

I Ticinesi nel servizio mercenario

Dall'opuscolo « Il soldato ticinese » tradotto integralmente anche in lingua tedesca, dell'egregio Signor colonnello G. Vegezzi, comandante del reggimento 30, togliamo e riproduciamo integralmente ancora un capitolo di storia Ticinese.

I Ticinesi nelle guerre dei Confederati.

... « Già prima di Giornico, ma soprattutto dopo Giornico, i Ticinesi partecipano a tutte le guerre elvetiche. Documenti lucernesi menzionano Leventinesi nelle guerre contro Carlo di Temerario, a Grandson ed a Morat. Alla guerra d'Appenzello nel 1490 sono presenti 200 Leventinesi. Nelle guerre di Svevia, che segnano l'indipendenza effettiva dall'impero, grande fu la parte che ebbero le alte valli ticinesi e la Mesolcina. Forse 1000 Ticinesi lottarono nei vari combattimenti. In Leventina, Blenio e Mesolcina fu ordinata la leva in massa. Nelle truppe mesolcinesi, al Calven, servivano giovani appena usciti dall'infanzia. Benedetto Fontana cade da prode. Il Mesolcinese Scannagatta assume fulmineamente il comando e vince. Al duca di Milano si scrive: « Et se non fosse stato Gabriello Scannagatta commissario del Triulcio per certo le Lige sariano state al mal parto ed erano in rotta da campare. »

Oltre la leva in massa le alte valli ticinesi e la Mesolcina subirono l'assedio economico, chè Lodovico il Moro, zio di Massimiliano, chiuse il confine per il pane, il vino ed il sale. A Frastenz, al Bruderholz, sul Calven i Leventinesi ed i Bleniesi furono cogli Urani, i Mesolcinesi colla Lega superiore. L'avanguardia, che il 20 aprile 1499 al comando dell'eroe Enrico Wolleb da Blanken assaltò e prese il Royenberg, era formata da Urani e da Leventinesi e Bleniesi. Quale fosse lo spirito guerriero dei Ticinesi risulta da quest'informazione che Cesare Porro, commissario ducale a Bellinzona, trasmette nel 1499 al suo Signore Lodovico il Moro: « Leventinaschi, Bregnoni (Bleniesi) ad una coi Mesolcineschi, tutti quelli che sono atti a portare le armi, si sono partiti come disperati per andare all'offesa della prefata regia maestà (Massimiliano). Se a V. E. pare, ne potrà avvertire sua maestà acciò che per tale impeto bestiale non li succedesse alle volte sinistro. »

Sui campi di Novara (1513) caddero Leventinesi, Lombardei ed altri Ticinesi. L'eroe di Novara, Giacomo d'Uri — il Mottino — è di casato leventinese. Capitanati da Gaspare Göldli i Luganesi danno il sacco nel 1513 a Castiglione d'Olona, per rappresaglia contro Branda di Castiglione, il quale, anni prima, aveva distrutto case luganesi. A Marignano (13/14 settembre 1515) caddero, secondo il martirologio di Schattdorf, 96 Leventinesi, cifra tanto elevata da far dedurre che i Leventinesi — e non furono i soli Ticinesi a Marignano — si gettarono come « giganti » nella lotta. 2000 uomini di truppe ticinesi al comando dei Luganesi Morosini e Quadrio occupano Como, coprono la ritirata degli Svizzeri attraverso il Ticino e salvano da un disastro le truppe confederate. En-